



Groupe de travail sur les risques psycho-sociaux du 23 mai

Déclaration liminaire

Déclaration liminaire de la délégation de la fédération des Finances CGT au GT RPS/Santé au travail du 23 mai 2014

Le 20 mars dernier, à l'appel des intersyndicales de la DGFI, DGDDI et DGCCRF et de leurs fédérations, les agents des Finances se sont fortement mobilisés pour combattre les démarches stratégiques, leurs cortèges de suppressions d'emploi, de réductions de moyens, de démantèlement des services sur l'ensemble du territoire et obtenir satisfaction notamment sur l'amélioration des conditions de vie au travail, l'éradication de la souffrance au travail et pour la DGCCRF des transformations organisationnelles.

Le 15 mai dernier, la mobilisation des agents aux Finances s'est confirmée à un haut niveau.

Lors du Comité Technique Ministériel (CTM) du 30 avril, le ministre, M. Sapin a clairement transformé le champ de négociation sur la souffrance au travail en l'étendant à l'ensemble de la santé au travail en y affectant des moyens.

C'est pourquoi, nous considérons que les documents transmis pour ce GT ne peuvent prétendre à exercer pleinement ce mandat.

A partir de ce jour, nous considérons que des champs comme l'amiante, les CMR (substances Cancérogènes-Mutagènes-Reprotoxiques) ont vocation à intégrer l'espace de négociation. Nous expliciterons nos propositions en ces domaines au cours des débats.

S'agissant de la souffrance au travail, vous le savez, les personnels et leurs représentants considèrent que compte-tenu du contexte de restructuration permanente et des suppressions d'emploi, la légitimité et la crédibilité des ministères économique et financier à mener une véritable politique de prévention et de résorption est amplement entamé.

Nous vous proposons, afin de crédibiliser nos travaux, d'impulser des actions fortes sans attendre l'éventuelle signature d'un accord. Dans

ce contexte, la saisine du CTM relative au CSRH et à SIRHIUS est un point d'appui important. Nous vous proposons aussi d'aborder la problématique de l'interopérabilité informatique et son impact sur l'organisation du travail. Nous vous proposons dès le CHSCTM du 8 juillet de déclencher des études ciblées au périmètre bien défini et raisonnable pour obtenir vite des résultats utilisables.

Dans le cadre de ces négociations, vous connaissez les principes sur lesquels s'appuient nos revendications :

- un diagnostic partagé tant sur le constat d'une situation donnée que sur les perspectives de résolutions de celles-ci. Nous entendons nous appuyer 1) sur les outils que nous venons de mettre en œuvre comme le DUERP mis à jour autant de fois que nécessaire et révisé annuellement avec la participation des agents, 2) sur une appréciation des organisations de travail y compris par l'expression des agents 3) et la formation.
- des mesures de prévention forte, en redonnant notamment des marges de manœuvre à l'encadrement supérieur afin d'anticiper et d'éviter toute dégradation des conditions de travail
- des moyens adéquats en terme d'intervention des agents sur leur travail : accès à l'expertise externe, renforcement et consolidation du réseau des préventeurs,...

Enfin, nous attirons votre attention sur l'examen nécessaire des réorganisations de service dans la transparence, en prenant le temps d'en mesurer les conséquences pour les agents, leurs conditions de vie et de travail. Ce temps-là ne sera pas perdu, bien au contraire.

Pour conclure, nous considérons qu'entre le début des négociations à la fin de l'année dernière et aujourd'hui, l'implication des autorités politiques sur la santé au travail dans les ministères économique et financier s'est intensifiée, les agents ont démontré à de multiples reprises leurs mobilisations et développer leurs revendications. Cela doit se traduire dans le contenu des négociations.